

L'Assemblée Paroissiale

L'EAP est invitée à réunir régulièrement une assemblée paroissiale, selon les circonstances. Les membres de cette assemblée pourront être sollicités selon leurs compétences et toutes les bonnes volontés seront accueillies. Elles remplacent les "conseils paroissiaux" mis en place en 1988, pour répondre à la demande d'une plus grande participation de chacun à la vie des communautés.

(extrait des Orientations diocésaines 2018)

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 28/10/2025 -

https://charente.catholique.fr/est-charente/paroisses/notre-dame-des-terres-en-haute-charente/presentation-de-la-paroisse/lassemb